

Conclusion

En résumé, le Comité insiste sur le fait que la pêche en eau douce revêt une importance considérable dans certaines des économies locales et régionales de l'Ontario et de l'Océan. Les gouvernements ont la responsabilité de s'occuper de ce secteur d'activité en particulier dans les régions du Nord, où il n'existe pas de possibilités d'emploi dans d'autres domaines.

Les personnes qui ont témoigné devant le Comité ont été entendues et ont participé à son enquête ont fait valoir des opinions bien arrêtées sur les problèmes respectifs du compteur unique et de la libre entreprise. Toutefois, comme ces deux modes de commercialisation ont été établis selon les besoins du Comité, le Comité est à l'aise après une réflexion, qu'on gagnerait davantage à les améliorer qu'à les changer radicalement. Il est entendu que les propositions du Comité seront faites l'objet d'études et d'évaluations plus poussées, tant par l'industrie que par le gouvernement, mais le Comité croit que leur mise en œuvre constituerait certainement un nettement à assurer la prospérité des entreprises de pêche en eau douce de l'Ontario.